

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 27 FEVRIER 2025 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

25/006/VET

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DES MOBILITES - POLE TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTS DE VIE - SERVICE DE L'AGRICULTURE URBAINE ET SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT - Création d'un Pôle agri-alimentaire - Eudes - Travaux - Acquisitions - Domaine des Hautes Douces dans le 11^{ème} arrondissement de Marseille et à Allauch - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme - Financement.

24-41839-DTEM

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille a fait du défi climatique l'une de ses priorités d'action. Délibéré en avril 2023, le Contrat Ville Climat, plan d'action marseillais pour atteindre les objectifs de neutralité climatique, est le fruit d'un grand travail avec associations, entreprises et autres collectivités du territoire. En mars 2024, Marseille est la première ville française à obtenir le label Climate neutral and Smart Cities décerné par la Commission européenne pour la qualité du programme Marseille 2030 Objectif Climat. L'une des ambitions du plan est d'accompagner le développement d'une alimentation durable pour tous, notamment à travers la lutte contre le gaspillage alimentaire et le développement de régimes alimentaires bas carbone. Le projet du Domaine des Hautes Douces y est intégré comme l'un des projets contribuant à l'ambition, partagée avec la Métropole, de créer une ceinture agricole autour de Marseille.

Au vu des atouts et du potentiel exceptionnel du domaine agricole des Hautes Douces (situé en majorité dans le 11^{ème} arrondissement de Marseille et pour partie à Allauch) et de l'historique de l'implication de la Ville pour le soustraire à l'urbanisation et préserver les terres agricoles, le Conseil Municipal, par délibération n°24/0584/VAT du 12 décembre 2024, a approuvé l'acquisition du domaine de 8 ha 97 a 58 ca, comprenant des terrains agricoles, naturels et des bâtiments, en vue d'y développer un pôle agri-alimentaire ambitieux.

La mise en œuvre de ce projet nécessite la réalisation tout d'abord d'une phase de défrichage, de préparation des sols en vue d'une exploitation en agriculture biologique sur une surface de 3,6 ha, puis la mise en location des terres agricoles à un agriculteur via un bail rural environnemental (en 2025) et pour finir une phase de développement d'un pôle agri-alimentaire intégrant des activités à caractère socio-économique dans un ou plusieurs bâtiments et sur les terrains attachés.

La mise en œuvre de ce projet implique la réalisation d'études, de travaux et d'acquisitions destinés à la viabilisation du domaine et à sa valorisation agricole et économique.

Pour mener à bien cette opération, il convient de prévoir l'approbation de l'affectation de l'autorisation de programme « Nature en Ville », 2025 PG 14 à hauteur de 3 000 000 Euros (trois millions d'Euros).

L'échéancier prévisionnel des dépenses est le suivant :

- Crédits de paiement 2025 : 500 000 Euros (cinq cent mille Euros)
- Crédits de paiement 2026 : 1 500 000 Euros (un million cinq cent mille Euros)
- Crédits de paiement 2027 : 700 000 Euros (sept cent mille Euros)
- Crédits de paiement 2028 : 300 000 Euros (trois cent mille Euros)

Pour le financement de cette opération, des subventions aux taux les plus élevés possibles seront sollicités auprès des différents partenaires de la Ville de Marseille.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LE CODE RURAL
VU LA DELIBERATION N°24/0584/VAT DU 12 DÉCEMBRE 2024
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvée l'opération 2025 OG 10255 relative à la création d'un Pôle agri-alimentaire – Études – Travaux – Acquisitions – Domaine du Vallon des Hautes Douces dans le 11^{ème} arrondissement de Marseille et à Allauch.

ARTICLE 2 Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme « Nature en Ville », 2025 PG 14, à hauteur de 3 000 000 Euros (trois millions d'Euros), nécessaire à la réalisation de l'opération susvisée.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire de Marseille, ou son représentant, est habilité à solliciter des subventions aux taux les plus élevés possibles auprès des différents partenaires de la Ville de Marseille et à signer tout document afférent.

ARTICLE 4 La dépense relative à cette opération sera financée en partie par la ou les subventions obtenues et le solde sera à la charge de la Ville de Marseille. Elle sera imputée sur le budget 2025 et les suivants. Les crédits de paiement 2025 afférents à l'opération sont prévus au Budget Principal, chapitres 20 et 21.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 27 Février 2025